

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 avril 2023 - Délibération n° 2023/04/41

Objet : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES ISSUS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU PAYS SUD CREUSOIS POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT INSCRITE AU CONTRAT TERRITORIAL DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITION 2023-2025.

L'an deux mille vingt-trois, le 25 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 18 avril 2023, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – VALLAEYS Gaël – CLOCHON Bruno - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – DAURY Claudine - ROYERE Joël – SALADIN Christine - GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – TROUSSET Patrick – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : COTICHE Thierry - RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – LAGRAVE Annick – FLOIRAT Myriam – MAGOUTOER Gérard – PARAYRE Régis – MEYER Christian – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – LAROCHE Michel – LAINE Joel - AUGUSTYNIAC Jérôme – CAILLAUD Monique.

Pouvoirs

1. M. COTICHE Thierry donne pouvoir à M. DESLOGES Georges
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène ;
3. Mme GARGUEL Karine donne pouvoir à M. CALOMINE Alain ;
4. M. FINI Alain donne pouvoir à M. BOSLE Alain.
5. Mme LAGRAVE Annick donne pouvoir à M. MALIVERT Jacques ;
6. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. ESCOUNEYROU Luc ;
7. M. RABETEAU Raymond donne pouvoir à Mme DAURY Claudine ;
8. M. LAROCHE Michel donne pouvoir à M. DUGAY Jean-Pierre ;
9. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry ;
10. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à Mme DESSEAUVE Nadine.

Suppléances : Néant

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude MOREAU

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	36	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	-	-			

Vu la délibération n°2020/07/08 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest en date du 29 juillet 2020,

Vu la délibération n°2022/10/07a du Conseil communautaire de la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest en date du 18 octobre 2022,

Lors de sa séance du 18 octobre 2022, le Conseil communautaire a approuvé le projet de Contrat de développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine. Ce contrat a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre de la stratégie présentée dans la note d'enjeux du contrat, du plan d'actions pluriannuel que le territoire de projet souhaite réaliser sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Rappel de la stratégie du Contrat Régional de Développement et de Transition 2023-2025 :

Axe 1 : S'appuyer sur les atouts agricole, sylvicole, naturel, culturel, patrimonial et social pour bâtir, promouvoir une économie locale répondant aux besoins de tous pour aujourd'hui et pour demain

Sous axe 1 : Créer de la valeur ajoutée et des filières durables et locales autour de l'agriculture, du bois, de l'artisanat, de l'industrie, du commerce et de l'économie sociale et solidaire. Soutenir les projets de relocalisation, de collaboration, de tiers lieux.

Favoriser la transition énergétique du territoire.

Sous axe 2 : Développer, diversifier les métiers du résidentiel, de la santé et du soin aux personnes.

Sous axe 3 : Développer une véritable stratégie touristique et du loisir de plein air durables.

Sous axe 4 : Anticiper, adapter l'offre de formation aux besoins actuels et futurs.

Axe 2 : Améliorer les facteurs d'attractivité pour inverser les tendances démographiques

Sous axe 1 : Dynamiser les centres bourgs, créer/maintenir des commerces de proximité, des espaces communs et des services collectifs.

Sous axe 2 : Restaurer, préserver la qualité environnementale, paysagère et patrimoniale du territoire. Valoriser, promouvoir sa qualité de vie. Tendre vers le zéro déchet.

Sous axe 3 : Permettre une offre de logements qualitative, suffisante, sobre en énergie et durable.

Sous axe 4 : Promouvoir le territoire. S'appuyer sur les initiatives locales et innovantes, les réseaux d'acteurs pour diffuser une image positive.

Le Pays Sud Creusois attend la désignation de deux membres de la Communauté de communes issus des représentants des membres du Comité syndical du Pays Sud Creusois, pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement inscrit à ce contrat.

Pour rappel, le Conseil communautaire a désigné au sein du Comité Syndical du Pays Sud Creusois :

Titulaire	GAUDY	Sylvain
Titulaire	LAPORTE	Martine
Titulaire	SIMON-CHAUTEMPS	Franck
Titulaire	COTICHE	Thierry
Titulaire	SUCHAUD	Michelle
Titulaire	GAILLARD	Thierry
Titulaire	GRENOUILLET	Jean-Yves
Titulaire	MAGOUTIER	Gérard
Titulaire	MOREAU	Jean-Claude
Titulaire	NOURRISEAU	Pierre-Marie
Titulaire	DEFEMME	Catherine
Titulaire	ESCOUBEYROU	Luc
Suppléant	MALIVERT	Jacques

Suppléant	LAROCHE	Michel
Suppléant	PAMIES	Jean-Miche
Suppléant	TROUSSET	Patrick
Suppléante	SALADIN	Christine
Suppléant	ROYERE	Joël
Suppléant	SARTY	Denis
Suppléante	POITOU	Delphine
Suppléant	RATON	Didier
Suppléant	GAUTIER	Laurent
Suppléante	PLISSONEAU	Christine
Suppléant	CHABREYRON	Jean-Claude

Aucune incidence financière ne résulte de cette décision. Il s'agit toutefois de suivre le contrat et son application, et donc les financements (notamment sur les dispositifs DATAR) qui pourront être alloués aux opérations intégrées dans le plan d'actions du contrat, sur le territoire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Désigne MM. Denis SARTY et Laurent GAUTIER comme membres issus des représentants de la Communauté de communes au sein du Comité Syndical du Pays Sud Creusois pour suivre la mise en œuvre de la stratégie de développement inscrite au Contrat Territorial de développement et de transition 2023-2025.
- Autorise M. Le Président à signer tout autre document se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

